Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 27
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 30
Quorum : 19

2025-03-004

OBJET: MOTION RELATIVE A L'INSTALLATION DES MÉDECINS LIBÉRAUX EN MILIEU RURAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250303-2025-03-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025 Publication : 04/03/2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 25 février 2025

Date d'affichage: 25 février 2025

PRÉSENTS: M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, BARREAU, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, LOISEAU, Μ. LORADOUX, Μ. MÉREAU, **PASZKIEWICZ** M. PERRONNET, M. PISKOREK, M. SURGENT, M. TIBAYRENC. RIGOLLET. Mme VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. FRERARD, Mme GAY, M. CHASSIOT, Mme ERNE, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

**POUVOIRS**: M. CHASSIOT à M. LORADOUX, Mme ERNE à M. BLANCHARD, Mme SARRON à M. BOUGRAT

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESIAUME.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la situation critique en matière de démographie médicale sur notre territoire rural, avec une diminution préoccupante du nombre de praticiens, mettant en péril l'accès aux soins pour nos habitants,
- Vu la proposition de loi n°682 contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane, déposée le 3 décembre 2024,
- Considérant les difficultés croissantes pour attirer et maintenir des professionnels de santé dans les zones rurales, accentuées par des dispositifs actuels qui favorisent la mise en concurrence des territoires au lieu de promouvoir une approche solidaire et coordonnée,
- Constatant que les inégalités territoriales d'accès aux soins sont en constante augmentation, avec des délais toujours plus longs pour obtenir un rendez-vous médical,
- Soulignant la nécessité d'une action rapide et concertée pour garantir à tous nos concitoyens un accès équitable et de qualité aux soins,

## Le conseil communautaire:

## 1. Demande à l'État :

- De réformer les dispositifs nationaux relatifs à l'installation des médecins, en intégrant une meilleure régulation pour favoriser l'équilibre entre les territoires et lutter contre les déserts médicaux.
- D'accroître les incitations à l'installation en milieu rural, via des mesures attractives et pérennes, notamment :
- Mise en place de subventions ou d'exonérations fiscales pour inciter les jeunes praticiens à s'installer dans ces territoires.
- Signature de contrats d'engagement avec des aides à l'installation en échange d'une durée minimale d'exercice dans ces zones.
- Prise en charge partielle des frais liés à l'installation (locaux, matériel, secrétariat partagé, etc.).

- De légiférer pour encadrer les aides proposées par les communes ou intercommunalités aux médecins pour faciliter leur implantation, menant à une surenchère entre collectivités, et ainsi mettre fin aux inégalités entre territoires.
- De renforcer la coopération interprofessionnelle en délégant certaines tâches aux infirmiers, pharmaciens et kinésithérapeutes, en encourageant les pratiques avancées, et en créant des protocoles de coopération entre médecins généralistes et spécialistes.

## 2. Appelle à une concertation régionale et nationale :

- Pour établir une stratégie globale et équitable en matière d'offre de soins, impliquant les élus locaux, les ARS (Agences Régionales de Santé), et les représentants des professionnels de santé.
- Pour renforcer les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) en augmentant les financements pour leur création et leur fonctionnement, en soutenant leur organisation administrative, et en améliorant leur intégration avec les hôpitaux et structures locales.

## 3. Propose:

- La mise en œuvre d'un système de conventionnement territorial pour les nouveaux praticiens, garantissant une répartition géographique plus équilibrée.
- La création d'un réseau de soutien aux jeunes médecins (logement, crèches, formations continues) pour faciliter leur intégration en milieu
- Le développement de la téléconsultation en simplifiant l'accès pour les patients, en renforcant les infrastructures numériques, et en améliorant le remboursement des actes de téléconsultation.

### 4. S'engage:

- À sensibiliser les habitants aux initiatives locales favorisant une prise en charge médicale de proximité.

Le Conseil communautaire invite les instances compétentes, en particulier le gouvernement et les parlementaires, à prendre en compte cette motion et à agir rapidement pour remédier à cette situation critique.

Le conseil communautaire adopte la motion relative à l'installation des médecins libéraux en milieu rural.

> Vote: Contre: 0 Abstention: 1 Pour: 29

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 04 mars 2025

La Présidente,

Sophie GOGUÉ

La Secrétaire, Isabelle DESIAUMI

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 27
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 30
Quorum : 19

2025-03-005

<u>OBJET :</u> PLAN DE FINANCEMENT SDE 18 – PASSAGE EN LED - AVORD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250303-2025-03-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025 Publication : 04/03/2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

PRÉSENTS: M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, BARREAU, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. LOISEAU, M. PERRONNET, M. PISKOREK, PASZKIEWICZ M. M. TIBAYRENC, SURGENT, M. RIGOLLET, Mme M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. FRERARD, Mme GAY, M. CHASSIOT, Mme ERNE, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

**POUVOIRS**: M. CHASSIOT à M. LORADOUX, Mme ERNE à M. BLANCHARD, Mme SARRON à M. BOUGRAT

# SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESIAUME.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18,
- Considérant la nécessité de rénover l'éclairage public de la rue Maryse Bastié à Avord en passant en Led,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à la rénovation de l'éclairage public de la rue Maryse Bastié à Avord en passant en Led pour un montant de  $21\ 461,64\ \in\ H.T.$
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Prise en charge par le S.D.E. 18 de 50 % du montant H.T. soit 10 730.82 €
  - Participation de La Septaine de 50 % du montant H.T. soit  $10\,730,82\,€$
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ces travaux.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 04 mars 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ A SEPTIME

La Secrétaire, Isabelle DESIAUME.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 27
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 30
Quorum : 19

2025-03-006

OBJET: FONDS D'AIDE
PARTENARIAL ÉCONOMIE
DE PROXIMITÉ (FPEP) –
ATELIER 144-DV SUR LA
COMMUNE DE GRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250303-2025-03-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025 Publication : 04/03/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2025

Date d'affichage: 25 février 2025

PRÉSENTS: M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, BARREAU, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, **PASZKIEWICZ** M. PERRONNET, M. PISKOREK, Μ. RIGOLLET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, Μ. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. FRERARD, Mme GAY, M. CHASSIOT, Mme ERNE, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

**POUVOIRS**: M. CHASSIOT à M. LORADOUX, Mme ERNE à M. BLANCHARD, Mme SARRON à M. BOUGRAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESIAUME

Le dispositif « Aide Fonds d'aide partenarial économie de proximité » s'inscrit dans le cadre du règlement (UE) n° 1407/2013 de la commission du 18/12/13 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis ».

Par sa délibération 2019-12-117 du 16/12/2019, la Communauté de Communes de La Septaine s'est dotée d'un cadre d'intervention d'aide en faveur des TPE.

C'est dans ce cadre et en réponse à la sollicitation adressée par l'entreprise, qu'il est proposé d'attribuer la subvention au titre de l'aide en faveur de la TPE suivante :

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention en €
ATELIER 144-DV	Vincent DRIDI	Achat d'une mallette disconnecteur et d'un poste à souder TIG	1 003,30 €

Le conseil communautaire, vu l'avis favorable de la Commission Développement économique en date du 17 février 2025, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer une aide de 1 003,30 € à l'Atelier 144-DV,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 04 mars 2025 **La Présidente**,

Sophie GOGUÉ.

La Secrétaire, Isabelle DESIAUME.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 27
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 30
Ouorum : 19

2025-03-007

OBJET: DEFINITION DU PRIX DES TERRAINS DE LA ZAC DES ALOUETTES A AVORD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250303-2025-03-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025 Publication : 04/03/2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

PRÉSENTS: M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, BARREAU, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, Μ. LORADOUX, M. MÉREAU, M. LOISEAU. PERRONNET, M. PISKOREK, PASZKIEWICZ Μ. M. Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, RIGOLLET. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. FRERARD, Mme GAY, M. CHASSIOT, Mme ERNE, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

**POUVOIRS**: M. CHASSIOT à M. LORADOUX, Mme ERNE à M. BLANCHARD, Mme SARRON à M. BOUGRAT

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESIAUME

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2024-11-111 du Conseil Communautaire de la Septaine en date du 12 novembre 2024 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Alouettes à Avord,
- Vu la proposition de la Commission Développement Économique du 17 février 2025 :

Surface de la parcelle	Prix au m <sup>2</sup> HT
$< 1000 \text{m}^2$	15,00 €
Entre 1000 et 4000m <sup>2</sup>	12,00 €
4000 à 10000m <sup>2</sup>	9,00 €
> 10~000m <sup>2</sup>	7,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- Décide d'appliquer les prix suivants pour la vente des terrains de la ZAC des Alouettes à Avord :

Moins de 1 000 m<sup>2</sup> : 15 € HT le m<sup>2</sup> De 1 000 m<sup>2</sup> à 4 000 m2 : 12 € HT le m<sup>2</sup> De 4 000 à 10 000 m<sup>2</sup> : 9 € HT le m<sup>2</sup> Plus de 10 000 m<sup>2</sup> : 7 € HT le m<sup>2</sup>

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 04 mars 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ THE DECOMPLETE OF THE PARTY OF

La Secrétaire, Isabelle DESIAUME.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 27
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 30
Quorum : 19

2025-03-008

# OBJET: OPAH – DOSSIERS D'AIDES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250303-2025-03-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025 Publication : 04/03/2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 <u>Date de convocation du Conseil Communautaire</u> : 25 février 2025 Date d'affichage : 25 février 2025

PRÉSENTS: M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BARREAU, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, Μ. LORADOUX, Μ. MÉREAU, PERRONNET, M. PISKOREK, PASZKIEWICZ Μ. SURGENT, M. TIBAYRENC, RIGOLLET. Mme VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. FRERARD, Mme GAY, M. CHASSIOT, Mme ERNE, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

**POUVOIRS**: M. CHASSIOT à M. LORADOUX, Mme ERNE à M. BLANCHARD, Mme SARRON à Mme BOUGRAT

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESIAUME

- Vu la délibération 2023-10-083 approuvant la convention entre l'ANAH, La Septaine et les communes d'Avord et de Baugy
- Vu la délibération 2024-04-043 approuvant le règlement de l'OPAH
- Vu l'avis de la commission Développement économique
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

La communauté de communes de La Septaine s'est engagée une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire.

Le dispositif vise à accompagner les propriétaires de logements privés, à revenus modestes ou très modestes, dans le cadre de leurs projets de rénovation, et d'accorder les aides financières complémentaires aux aides existantes de l'ANAH.

- Conformément au règlement de l'OPAH, approuvé par le Conseil Communautaire du 8 avril 2024 (délibération 2024-04-043), deux nouveaux dossiers instruits par Loire Future aboutissent au versement d'une aide.

Dossier	Commune	Catégorie	Saut de classe étiquette énergie	Montant travaux HT	Montant travaux éligibles ANAH	Aide ANAH	Reste à charge propriétaire	Subvention CdC OPAH
2	Baugy	Modeste	4 de G à C	40 067 €	35 512 €	28 858 €	12 723 €	2 486 €
3	Avord	Très modeste	5 de G à B	53 479 €	50 691 €	35 484 €	14 447 €	3 548 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De verser une aide de 2 486 € correspondant à 7% du montant plafond subventionnable par l'ANAH pour le dossier n°2,
- De verser une aide de 3 548 € correspondant à 7% du montant plafond subventionnable par l'ANAH pour le dossier n°3,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Fait à AVORD, le 04 mars 2025 **La Présidente, Sophie GOGUÉ.** 

La Secrétaire, Isabelle DESIAUME.

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 27
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 30
Quorum : 19

2025-03-009

# **OBJET:** CONVENTION AVEC INITIATIVE CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250303-2025-03-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025 Publication : 04/03/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2025

Date d'affichage: 25 février 2025

PRÉSENTS: M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, BARREAU, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, LORADOUX, Μ. MÉREAU, LOISEAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, M. PISKOREK, M. TIBAYRENC, RIGOLLET, Mme SURGENT, M. M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. FRERARD, Mme GAY, M. CHASSIOT, Mme ERNE, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

**POUVOIRS**: M. CHASSIOT à M. LORADOUX, Mme ERNE à M. BLANCHARD, Mme SARRON à M. BOUGRAT

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Madame DESIAUME.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le champ d'intervention d'INITIATIVE CHER,
- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,
- Vu le projet de convention entre la Communauté de Communes de La Septaine et Initiative Cher,

Initiative Cher propose un partenariat avec la Communauté de Communes de La Septaine afin d'accompagner cette dernière dans la mise en œuvre d'actions ayant pour objectif de favoriser la création, le maintien et le développement des activités économiques sur son territoire, notamment en accordant des prêts d'honneur aux porteurs de projets.

En contrepartie de ce partenariat La Septaine s'engage à verser à Initiative Cher une subvention annuelle d'un montant correspondant à 10% de la moyenne des prêts d'honneur octroyés sur les 3 dernières années plafonnée à 5 000 € avec possibilité de statuer au cas par cas au-delà.

La convention est conclue pour trois années pleines du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De conventionner avec Initiative Cher pour la période 2025-2027,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce partenariat.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 04 mars 2025

La Présidente, Sophie GOGUÉ.

STATE DE CONTRACTOR DE CONTRAC

La Secrétaire, Isabelle DESIAUME.

7





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250303-2025-03-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025 Publication : 04/03/2025

# CONVENTION OPERATIONNELLE 2025-2027 MODALITES PRATIQUES ET FINANCIERES DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

**COMMUNAUTES DE COMMUNES LA SEPTAINE** 

\*\*\*

**INITIATIVE CHER** 

# Convention de partenariat

### Entre:

La Communauté de Communes La Septaine située ZAC des Alouettes, 18 520
 Avord, représentée par Madame Sophie Gogué, Présidente, ci-après désignée « la Communauté de Communes »,

D'une part,

### Et:

 L'Association INITIATIVE CHER, association loi 1901, dont le siège social est situé, 6 rue Maurice Roy 18000 Bourges, représentée par son Président, Monsieur Patrick RAVARD, ci-après désignée « Initiative Cher »,

D'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

## **Préambule**

La Communauté de Communes et Initiative ont la même volonté d'agir pour le développement économique du territoire.

Aussi, afin d'accompagner au mieux les entreprises dans leur création et leur développement, un partenariat est envisagé, concernant notamment l'accompagnement financier des porteurs de projet ou chefs d'entreprise.

Initiative Cher souhaite être un interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes et renforcer leur collaboration en apportant son savoir-faire et son expertise. Cette démarche s'inscrit dans un partenariat durable.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités pratiques et financières des actions.

# Article 1 : Objet de la convention

L'objet de ce partenariat est d'accompagner la Communauté de Communes dans la mise en œuvre des actions qui ont pour objectifs de favoriser la création, le maintien et le développement des activités sur son territoire.

Ces actions prennent la forme notamment :

- D'un soutien aux porteurs de projet et aux entreprises pour tous leurs projets de création, de développement et de transmission.
- D'un accompagnement de la collectivité dans ses projets économiques.

# <u>Article 2 : description des actions</u>

Initiative Cher octroie des prêts d'honneur (sans intérêt, sans garantie ni frais de dossier) à des créateurs, repreneurs ou chefs d'entreprise afin de faciliter la réalisation de leur projet et de leur faciliter l'accès aux crédits bancaires.

## 2.1 Accompagner les futurs entrepreneurs

Initiative Cher accompagne, instruit et prépare ses dossiers financiers :

- Elle utilise notamment l'outil IP2.0/ARKA, utilisé par Initiative France.
- Renvoie vers les acteurs compétents en fonctions des besoins décelés auprès du chef d'entreprise (chargé de développement économique, Chambres consulaires, banque, expert-comptable...)
- Transmet le nouveau projet aux structures concernées. (Chargé de développement économique, Mairie, Communauté de Commune, Pays ...)
- Informe les différents acteurs des éventuelles évolutions du projet.
- Met à disposition l'ensemble de ses outils de financements aux entrepreneurs de la Communauté de Communes.

## 2.2 Accompagner les entrepreneurs dans leur projet de développement

Au même titre que l'accompagnement des futurs entrepreneurs, Initiative Cher accompagnera les chefs d'entreprise dans leurs différents projets de développement (investissement matériel, agencement locaux, innovation...)

# 2.3 Octroi des prêts d'honneur et expertise des dossiers

Les outils de financement sont mis à disposition des chefs d'entreprises de la Communauté de Communes ainsi qu'à toutes personnes en charge du développement économique pour suivre l'avancée des dossiers.

- Prêt création / reprise
- Prêt croissance
- Prêt reprise transmission
- Prêt agricole
- Prêt innovation
- PH solidaire
- PH BPI

La mise en place d'un comité technique permettra d'apporter l'expertise, la viabilité et faisabilité du projet.

Ce comité sera composé d'experts-comptables, de conseillers bancaires, de bénévoles, de chefs d'entreprise, d'assureurs...

Chacun s'engage à intervenir et voter en toute impartialité sur les éléments communiqués dans le dossier.

Les élus de la Communauté de Communes, les Maires des lieux d'implantation ainsi que le chargé de développement économique seront invités à y participer, sans droit de vote comme nous l'exige Initiative France mais avec un avis consultatif.

Ce comité se réunira une fois par mois à Saint Amand Montrond et couvre plusieurs Communauté de Communes. Il se tiendra sous réserve de présentation de deux dossiers à minima.

# Article 3 : Date d'effet

La présente convention est conclue pour une durée de trois années pleines à compter du 1er janvier 2025 soit jusqu'au 31 décembre 2027 et prévoit des points d'étape réguliers ainsi qu'un outil de suivi.

# **Article 4 : Conditions financières**

# 1. Participation financière

La Communauté de Communes s'engage à verser, une participation financière sous forme de subvention :

MISSIONS	MONTANTS
Subvention initiative Cher	
10% de la moyenne des prêts d'honneur octroyés sur les 3 dernières années.	Plafond 5000 € /an

Si toutefois la demande d'accompagnement Initiative Cher, évolue, cette convention pourra faire l'objet d'un avenant à la demande de l'une des parties. Cet avenant devra faire l'objet d'échange et de validation de chacune des parties et au cas par cas.

# Article 5 : Modalités de paiement

Chaque année sur appel de fonds.

# Article 6 : Délai de paiement

La Communauté de Communes disposera d'un délai de paiement de 30 jours à compter de la réception de l'appel de fonds.

# Article 7 : Confidentialité

Initiative Cher et la Communauté de Communes reconnaissent que, au titre de la présente convention, elles auront accès à des informations que les autres parties considèrent comme confidentielles, notamment celles des entreprises et des porteurs de projets via l'outil IP2.0/ARKA.

Chaque partie s'engage à protéger les informations confidentielles des autres intervenants, des entreprises et des porteurs de projet et à ne pas les communiquer à des tiers.

# Article 8: Evaluation des actions

Le suivi des actions sera réalisé par Initiative Cher, avec l'outil de suivi IP2.0/ARKA, conformément aux modalités prévues.

Différents indicateurs sont suivis :

- Nombre de personnes accueillies
- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre de prêt d'honneur engagés

- Montants des prêts bancaires associés
- Montant injectés dans l'économie du territoire
- Emplois créés ou maintenus

Chaque entreprise s'engage, dès le lancement de son activité à transmettre des indicateurs sur son entreprise permettant de l'accompagner au mieux. (Chiffre d'affaires et trésorerie mensuels).

# Article 9: Information et communication

Initiative Cher et la Communauté de Communes ont une ambition partagée qui est de favoriser le développement économique du territoire.

Cette ambition passe, dans la mesure du possible, par la mise en place d'actions de communication et de promotion des différentes actions menées en commun :

- Promotion des actions sur les supports internes de communication des partenaires (affiche, plaquettes, insertion presse, newsletters...),
- Élaboration de la convention de supports de communication (affiches, insertion presse...).

La mention du nom des partenaires et/ou de leurs logos figurera de façon équilibrée sur tout document ou support de communication concernant les actions communes.

Les partenaires s'engagent à s'informer et à se concerter avant toute action de communication envisagée à propos des actions communes.

Fait à Avord en deux exemplaires originaux le	
Pour Initiative Cher	Pour la Communauté de Communes
	La Septaine
Le Président,	La Présidente,
Patrick RAVARD	Sophie GOGUE
I delice to to to	Sopine dodol

Nombre de membres en exercice : 36 Nombre de membres présents : 27 Pouvoirs : 3 Nombre de suffrages exprimés : 30 Quorum : 19

2025-03-010

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA CAF DU CHER – HALTE GARDERIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 018-241800374-20250303-2025-03-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025 Publication : 04/03/2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36 Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2025

Date d'affichage: 25 février 2025

PRÉSENTS: M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, BARREAU, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GLEIZES, Mme GOGUÉ, Mme GOUDIN, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, LOISEAU. M. LORADOUX, M. MÉREAU, PERRONNET, M. PISKOREK, PASZKIEWICZ M. M. RIGOLLET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. ALEXANDRE, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. FRERARD, Mme GAY, M. CHASSIOT, Mme ERNE, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

**POUVOIRS**: M. CHASSIOT à M. LORADOUX, Mme ERNE à M. BLANCHARD, Mme SARRON à M. BOUGRAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESIAUME.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant la nécessité de sécuriser l'accès à la Halte-Garderie les Petits-Monstres, conformément aux préconisations de la PMI,

Les travaux consistent à :

- Rehausser le portail donnant sur la cour
- Installer un visiophone

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

- approuve le financement de ce projet dont l'investissement représente un montant prévisionnel de  $7\ 176 \in HT$ .
- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 5 741  $\in$  HT soit 80 % du montant.
- Communauté de Communes fonds propres : le solde du montant soit 1 435 € HT.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à AVORD, le 04 mars 2025

La Présidente,

Sophie GOGUÉ

A SEPTIME

La Secrétaire, Isabelle DESIAUME.